ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

école militaire

Question écrite n° 10548

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la rénovation de l'École militaire. L'École militaire, située dans le 7e arrondissement de Paris, est un monument prestigieux. Il est classé monument historique depuis 1990. Le ministère de la défense vient d'obtenir un permis de construire pour ériger en son sein , un nouveau bâtiment qui accueillera en 2010 l'EMAT (état-major de l'armée de terre). L'ensemble de ce monument est situé dans une perspective unique à Paris. Or, depuis quelques décennies, le bâtiment principal et un grand nombre des autres locaux, se dégradent. Dans le cadre du transfert de l'EMAT, quelques bâtiments vont être détruits et reconstruits ou rénovés. Mais il semblerait qu'une étude de rénovation de l'ensemble du site à plus long terme serait mené par le ministère en liaison avec le ministère de la défense. Un schéma directeur d'aménagement de l'École militaire avait d'ailleurs été déjà approuvé en février 1993 et avait conduit notamment à la construction d'un amphithéâtre. Il serait souhaitable qu'un tel aménagement, s'il était vraiment prévu, puisse être étudié dans la concertation avec la mairie locale et les associations concernées. Aussi, elle souhaiterait savoir si les crédits sont d'ores et déjà prévus, au sein de ce ministère, pour la réflexion sur la rénovation complète ce monument historique.

Données clés

Auteur : Mme Martine Aurillac
Circonscription : Paris (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10548
Rubrique : Patrimoine culturel
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7170
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)